

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SÉANCE
10 octobre 2026

DATE DE CONVOCATION
03 octobre 2026

DATE D’AFFICHAGE
13 octobre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRÉSENTS 26

PROCURATION(S) 7

VOTANTS 33

QUORUM 17

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **DIX OCTOBRE** DE L'AN DEUX MILLE VINGT SIX à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. LEGO, AVOLLÉ, AÏT BABA, COQUELET, BALUT, GHOU, BOUCAT, NDIAYE, DOUCOURÉ, GRESSENT, DELIKAYA, GUILLON, SVINH, RABOTOT

Mmes ROUSSELIN, BENAMARA, LEFEBVRE, POUHÉ, ALTUNTAS, BEHILIL-RAMDANE, CARDONA GIL, FOUAK NTONDELE, CADEIA, VINCENT, LAMBERT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM. CORNILLEAU, MARC et Mme DORDAIN, DESLANDES, ABOKI, YERLIKAYA, DEBOISSY.

Avaient donné pouvoir : Mme DORDAIN à M. JAMET, Mme DESLANDES à Mme ALTUNTAS, M. CORNILLEAU à M. BOUCAT, Mme ABOKI à Mme CADEIA, Mme YERLIKAYA à Mme LAMBERT, M. MARC à M. AÏT BABA, Mme DEBOISSY à Mme ROUSSELIN.

Mme Elisabeth LAMBERT

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI, BACHELOT, Mmes ECHARD-GOUBERT, ROSSIGNOL, LE FAUCHEUR, JÉGU, ZAPPIA.

Délibération N°18

PROLONGATION DU SERVICE DE TRANSPORT SCOLAIRE « S'COOL BUS »

Mme Stéphaie Rousselin expose au Conseil municipal,

Depuis plusieurs années, la Ville de Val-de-Reuil fait de l'éducation et de la transition écologique deux priorités de son action. Cette ambition se traduit notamment par la recherche de solutions permettant d'améliorer concrètement le quotidien des enfants et des familles tout en favorisant, dès le plus jeune âge, l'apprentissage de mobilités plus durables.

C'est dans cette logique que la Ville s'est engagée, dès 2019 dans le déploiement du dispositif S'Cool Bus. Ce service de ramassage scolaire repose sur l'utilisation de vélos-bus à assistance électrique pouvant accueillir jusqu'à neuf enfants de 6 à 11 ans. Il constitue une alternative originale aux déplacements automobiles pour les trajets domicile-école et contribue ainsi à réduire la place de la voiture aux abords des établissements scolaires, tout en sensibilisant les enfants et leurs familles aux mobilités actives.

Depuis 2023, l'ensemble des écoles communales a pu bénéficier successivement de ce dispositif. Cette expérimentation à l'échelle de la ville permet aujourd'hui de disposer d'un retour d'usage suffisamment

Accusé de réception en préfecture
027-212707012-20261010-D-26-10-18-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de publication : 13/10/2026

significatif pour adapter le service à la fréquentation réellement constatée. Les groupes scolaires Louise-Michel, Coluche et Jean-Moulin sont ceux dans lesquels le S'Cool Bus a rencontré la plus forte adhésion, avec 31 à 42 élèves inscrits par établissement, contre 13 à 24 dans les autres écoles.

Il est dès lors proposé de poursuivre le dispositif pour l'année scolaire 2026-2027 en concentrant les trois S'Cool Bus sur ces trois groupes scolaires. Ce choix permet de pérenniser une action appréciée des familles là où son utilisation est la plus importante, tout en veillant à la bonne allocation des moyens publics consacrés au dispositif.

La participation demandée à la Commune s'élève à 7 000 € par S'Cool Bus pour l'année scolaire, chauffeur, entretien, maintenance et gestion des tournées compris, soit une participation municipale totale de 21 000 € pour les trois véhicules.

La convention annexée à la présente délibération fixe les conditions de cette participation pour la période du 1er septembre 2026 au 2 juillet 2027

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le maintien du service « S'cool Bus » auprès des écoles Jean Moulin, Coluche et Louise Michel pour l'année scolaire 2026-2027
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annexée à cette délibération et ses éventuels avenants.
- **INSCRIT** les dépenses afférentes au budget.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET



Accusé de réception en préfecture
027-212707012-20261010-D-26-10-18-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026